



Le Breuil

République Française

DC-3

DÉCISION DU MAIRE DU 15 JANVIER 2025

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION L'AMIE DES CHATS

Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 juin 2020, visée par Monsieur le Sous-Préfet d'AUTUN le 30 juin 2020, qui donne délégation à Madame CORDELIER Chantal, Maire, pour certaines dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le besoin d'une assistance dans la gestion et la régulation de la population féline sur le territoire,

Considérant le besoin d'améliorer le bien-être des personnes en situation d'isolement en les aidant à accueillir un chat stérilisé et identifié.

Vu la convention de partenariat proposée par l'association l'Amie des Chats,

DÉCIDE

Article 1 : De signer avec l'Association l'Amie des Chats, dont le siège social est situé Résidence du Parc de la Couronne C/RJ3 – 0 route de Montcenis – 71200 LE CREUSOT, représentée par Monsieur Michel BRISOUX, Président, une convention de partenariat pour une durée d'un an, reconduite chaque année par tacite reconduction.

Article 2 : De communiquer à l'Association les coordonnées des personnes dont le bien-être peut être amélioré par l'acquisition d'un chat et des propriétaires de chats ayant besoin, temporairement, d'aide pour s'occuper de leur animal.

Article 3 : Cette convention n'entraîne aucun frais pour la commune.

Certifié exécutoire pour avoir reçu à la Préfecture
et publié, affiché ou notifié le

20 JAN. 2025

Pour LE MAIRE, par délégation,
Benoît VIBERT, DGS



Le Breuil, le 15 janvier 2025

Chantal CORDELIER
Maire

Handwritten signature of Chantal Cordelier and a blue circular official stamp of the Mairie du Breuil, Saône-et-Loire.